



Infolettre n°16 – 10.02.2021

Les informations se succèdent, et - loin de toujours rassurer nos concitoyens - augmentent probablement le trouble de certains d'entre eux. L'apparition de variants très contagieux, mais sur la gravité desquels on semble parfois hésiter, en est un exemple : rendent-ils la vaccination inutile ? Présentent-ils un danger spécifique et gravissime ?

Toutes ses interrogations ne restent pas à la porte de nos voisins, elles pénètrent chacun de nous et c'est peut-être un signe de démocratie qu'il en soit ainsi. Mais elles ne pèsent pas du même poids. Lorsqu'on est en souffrance, lorsque l'incertitude fragilise nos projets et ceux de nos enfants, lorsque la vie est difficile, rumeurs et fake news aggravent le poids social de l'épidémie.

Quelques chiffres...

117

interventions réalisées

3 333

personnes rencontrées

4 015

masques distribués

883

flyers distribués

Notre responsabilité, une fois encore, est triple : écouter, rassurer, conforter. Ecouter, parce qu'il n'est nulle anxiété qui ne puisse ni ne doit être entendue. Rassurer, en réaffirmant encore que chacun sera vacciné, à son tour et selon ses risques, et que le vaccin est utile dans tous les cas. Et conforter : conforter les attitudes de prévention et les gestes barrières, conforter la pratique du dépistage au moindre risque, conforter la possibilité de bénéficier d'un isolement quelles que soient les conditions de vie. Bref, ne pas lâcher prise. L'action commune, quotidienne, tenace et rigoureuse, n'est pas seulement le moyen de mettre fin à l'épidémie. C'est aussi le moyen le plus efficace de lutter contre les inégalités que nous ressentons parfois violemment, celles de nos perspectives et de ce que nous en croyons.

Luc Ginot,

Directeur de la Santé Publique

« Covid STOP Ensemble » : retour sur les premiers mois du programme

L'ARS Ile-de-France vous propose sur la page d'accueil de son site Internet un **premier bilan chiffré et illustré du programme « Covid STOP ensemble »** en 2020. [En savoir +](#)

Retrouvez également la [page dédiée au dispositif « Covid STOP ensemble »](#) avec toutes les informations sur les actions de prévention, les intervenants et leurs modalités d'interventions, ainsi qu'une sélection de ressources utiles aux professionnels de terrain.

Focus sur vos interventions : dans les Yvelines

A.M.I.S.E.Y est une association basée à Poissy dans les Yvelines et œuvrant à la médiation sociale et scolaire, le soutien à la parentalité, l'insertion professionnelle, l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants ainsi que le développement de projets humanitaires.

Les Médiatrices de AMISEY, accueillent, orientent et accompagnent les familles en difficulté dans leurs démarches administratives et juridiques. Souâd Oggad, fondatrice et directrice bénévole, a bien voulu répondre à nos questions.

Comment avez-vous adapté votre intervention face aux restrictions sanitaires liées à l'épidémie ? Nous avons proposé une préparation psychologique aux salariés et les bénévoles de l'association. Nous avons repris des Ateliers Socio Linguistiques Professionnels en les limitant à 6 personnes pour respecter la distanciation sociale. Les petits effectifs peuvent aussi favoriser la prise de parole...

Les participants ont bénéficié d'une formation aux gestes barrières et font circuler à leur tour l'information dans leurs familles, voisins et entourage, ce qui nous permet de créer une chaîne solidaire. Des lycéens et collégiens, avec l'accord de leurs parents, ont participé à cette action appelée « Tous ensemble contre la COVID-19 ».



(AMISEY)

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ? Nous continuons à transmettre les consignes sur les gestes barrières et les dernières informations mises à jour par l'ARS (tests, vaccination). Toutefois, certaines personnes s'évertuent à ne pas vouloir se protéger sous prétexte, par exemple, que la COVID-19 est une manipulation politique...

Vos défis à relever en 2021 ? Ils seront de cibler les personnes isolées en les incitant à participer aux groupes d'échange et de mieux collaborer avec d'autres acteurs de terrain en partageant les expériences.

Réponses aux grandes questions sur la vaccination Covid-19

- **Quelles différences entre les trois premiers vaccins autorisés ?**

Trois vaccins contre le coronavirus sont actuellement privilégiés dans l'Union Européenne :

Le **vaccin Pfizer Bio Ntech** et le **vaccin ARNm de Moderna** sont des vaccins dits à « ARN Messenger » : ils consistent à injecter dans l'organisme non pas le virus mais des molécules d'« ARN messenger », fabriqué en laboratoire. Cet ARN, encapsulé dans des particules de lipides, sans adjuvant chimique, ordonne aux cellules au niveau du site d'injection de fabriquer une protéine spécifique du virus responsable de la COVID, ce qui activera une réponse immunitaire. Il est ensuite rapidement éliminé. L'ARN messenger ne pénètre jamais dans le noyau de la cellule et n'a aucune action sur le génome. Deux doses sont nécessaires pour garantir une efficacité maximale.

Le **vaccin d'Astra Zeneca**, le troisième autorisé en France, est un vaccin à vecteur viral recombinant. Cette technologie consiste à utiliser un virus non pathogène, modifié afin de l'empêcher de se répliquer. Ensuite est intégrée dans son génome la séquence codant la protéine S du SARS-CoV-2, et ce afin d'induire une réponse immunitaire de l'organisme dirigée spécifiquement contre la protéine S, et donc contre le SARS-CoV-2. Il sera administré d'abord aux professionnels des secteurs de la santé et du médico-social de moins de 65 ans et aux résidents des Foyers d'accueil médicalisés et Maisons d'accueil spécialisées. Ses conditions de conservation sont classiques : en réfrigérateur à 2/8 °C jusqu'à date de péremption.

- **Doit-on encore suivre les gestes barrières après la vaccination ?**

Il n'existe toujours pas d'études sur la durée de la protection vaccinale et sur la capacité du vaccin à contenir réellement et efficacement la propagation du virus dans la population. En l'état des connaissances, les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement réduisent la sévérité des symptômes, mais la réduction de la contagiosité est incertaine. Le port du masque reste donc nécessaire. Plus généralement, une personne vaccinée doit continuer d'adopter les mesures barrières.

[En savoir + sur la vaccination Covid-19](#)

Accompagner l'isolement des personnes positives à la Covid-19 ou les cas contacts

« A l'isolement, une famille témoigne. Ils sont sept à la maison. Deux enfants sont malades, les autres sont cas contacts. Depuis une semaine, ils sont cloîtrés chez eux, avec interdiction de sortir. Tous sont suivis de très près par l'Assurance Maladie. Les consignes sont strictes : lavage des mains régulier, port du masque, chambres séparées, prise individuelle des repas, partage déconseillé de la salle de bains... Une infirmière passe tous les jours à domicile pour effectuer un bilan santé de l'ensemble des membres de la famille. »

L'Assurance Maladie propose systématiquement depuis le 21 janvier aux personnes testées positives à la Covid-19 un **accompagnement sanitaire** dans les 24 heures qui comprend une visite à domicile d'une infirmière libérale prise en charge à 100%. L'objectif est d'aider les personnes à organiser leur isolement, leur proposer de dépister les membres de leur foyer, isolés avec elles, d'identifier les besoins d'accompagnement social complémentaire, transmis à la Préfecture du département.

Un **accompagnement social** est également proposé systématiquement aux personnes positives et cas contacts pendant leur période d'isolement par les **Cellules territoriales d'appui départementales (CTAI)**. Elles relèvent de la responsabilité du préfet et mobilisent les collectivités territoriales et les opérateurs spécialisés identifiés sur le territoire.

« Ce salarié du bâtiment est malade, contaminé par un collègue. Comme sa compagne est fragile, il a souhaité être isolé hors de son appartement. Il occupe une chambre d'hôtel et une équipe de la Croix Rouge et une infirmière passent deux fois par jour pour réaliser un bilan de santé (température, pouls, tension, ventilation...) et livrer les repas chauds. Si l'état se dégrade, le patient peut être transféré aux urgences ».

La plateforme de coordination de ces cellules permet de répondre aux appels des personnes isolées, de leur médecin traitant, de l'infirmière libérale qui les visite et de conventionner avec des opérateurs identifiés sur le territoire sur les prestations à apporter (aide aux démarches administratives, aide à domicile, portage de courses, de médicaments aides ménagères, garde d'enfants et de personnes non autonomes, soutien psychologique à l'isolement ...).

Elle peut également organiser un **isolement « hors domicile »** (hôtel, résidences de vacances, centres d'hébergement, CHRS pour les personnes en situation de précarité) et mettre en place le transport vers cet hébergement.

Boite à outils

Vaccination contre la Covid-19 des personnes âgées et vulnérables : [les informations sur le site de l'ARS Ile-de-France](#)

Retrouvez [tous les outils de prévention destinés aux professionnels de santé et au grand public](#) de Santé Publique France, notamment :

des affiches simplifiées en PDF sur la vaccination Covid :

- [Vaccination Covid, les infos à connaître](#)
- [Comment se passe la vaccination ?](#)

L'ensemble des bulletins d'informations sont également disponibles sur [le site de l'ARS](#) et celui de [PromoSanté Ile-de-France](#).

Partage de vos initiatives : vous avez des projets de prévention, des groupes de discussion sur les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, Instagram...) dans votre quartier, votre association... parlez-nous en !

Contact : ars-idf-actions-prevention@ars.sante.fr